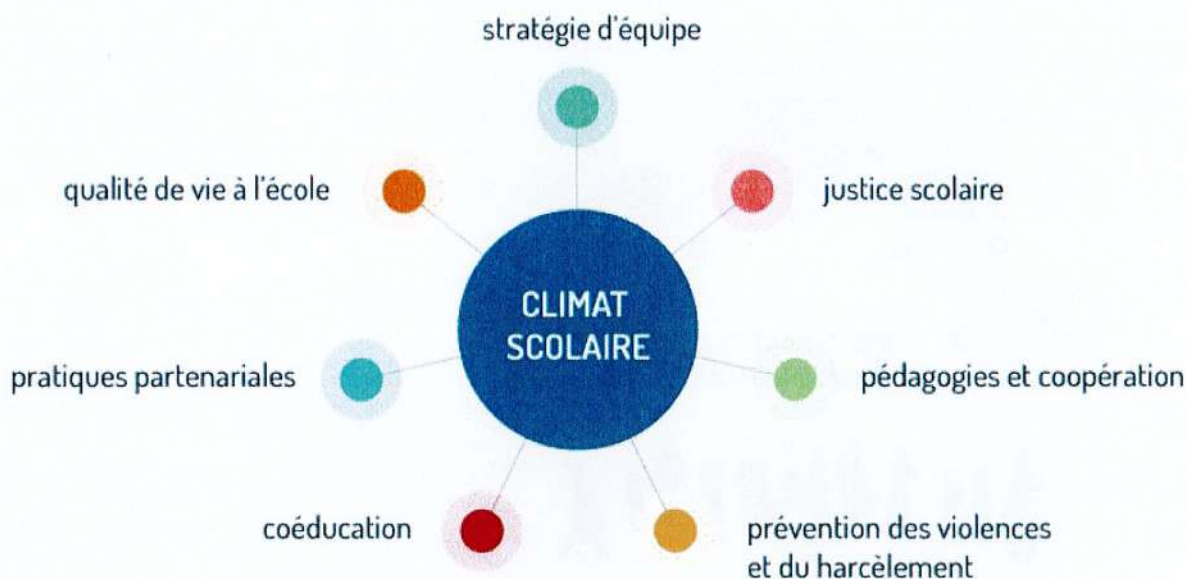


# PLAN DE PREVENTION DE LA VIOLENCE ET DU HARCELEMENT 2023-2024

## I- PREAMBULE

La définition d'un plan de prévention de la violence est une obligation légale qui participe au bon fonctionnement de l'établissement. Il permet de travailler en réseau en déterminant les complémentarités, des cohérences et des continuités d'action qui visent le meilleur déroulement des enseignements dans un climat scolaire paisible. Il favorise des réponses coordonnées à toutes les situations de violences, y compris toutes les formes de harcèlement ou de discriminations.

**Agir sur le climat scolaire**, c'est agir sur l'ensemble de l'organisation de l'école, en portant des actions sur **7 facteurs** :



Ainsi prévenir les violences contribue à **assurer un climat scolaire serein et propice aux apprentissages**. Les violences peuvent se manifester sous différentes formes : bousculades, insultes, atteintes physiques et de manière plus grave harcèlement et cyberharcèlement, qui peuvent avoir un caractère discriminatoire. Les dommages aux locaux et aux biens personnels participent aussi de ces violences.

La prévention permet de **maintenir le respect dû aux personnes et à l'environnement** dans lequel se déroulent les apprentissages.

Faire de la prévention c'est:

Agir sur le climat scolaire , fondée sur une dynamique et des stratégies d'équipe

Agir avec un cadre et des règles explicites et explicitées

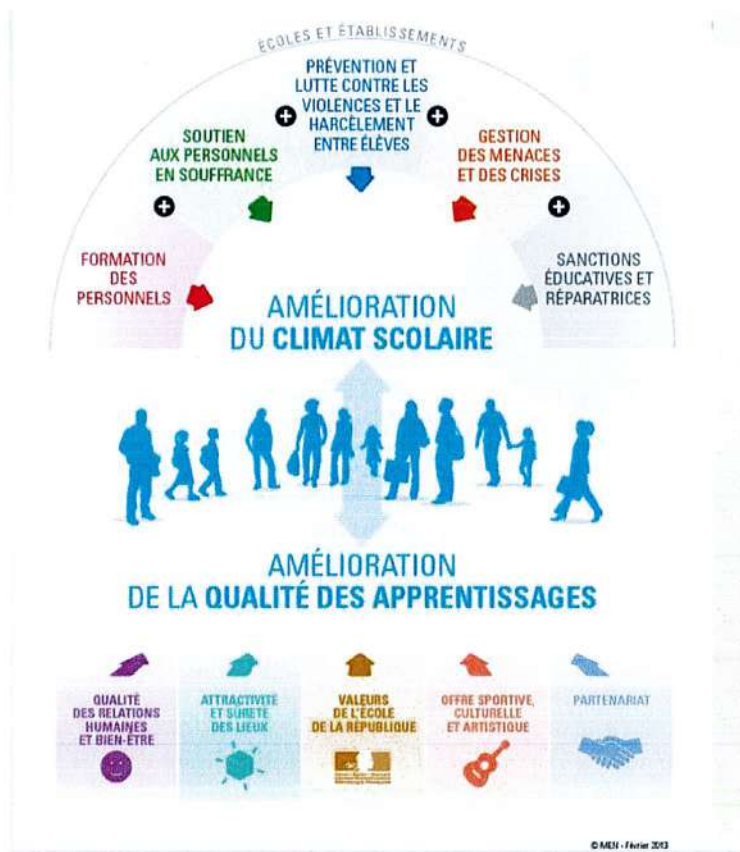
Assurer la sécurité, promouvoir le respect de soi et des autres, prévenir les violences et le harcèlement

Adopter des stratégies pédagogiques en faveur de l'engagement et de la motivation des élèves

Interagir en contexte, le lien avec les familles

Interagir en contexte, le lien avec les partenaires

Agir sur la qualité de vie dans l'établissement : le temps et l'espace

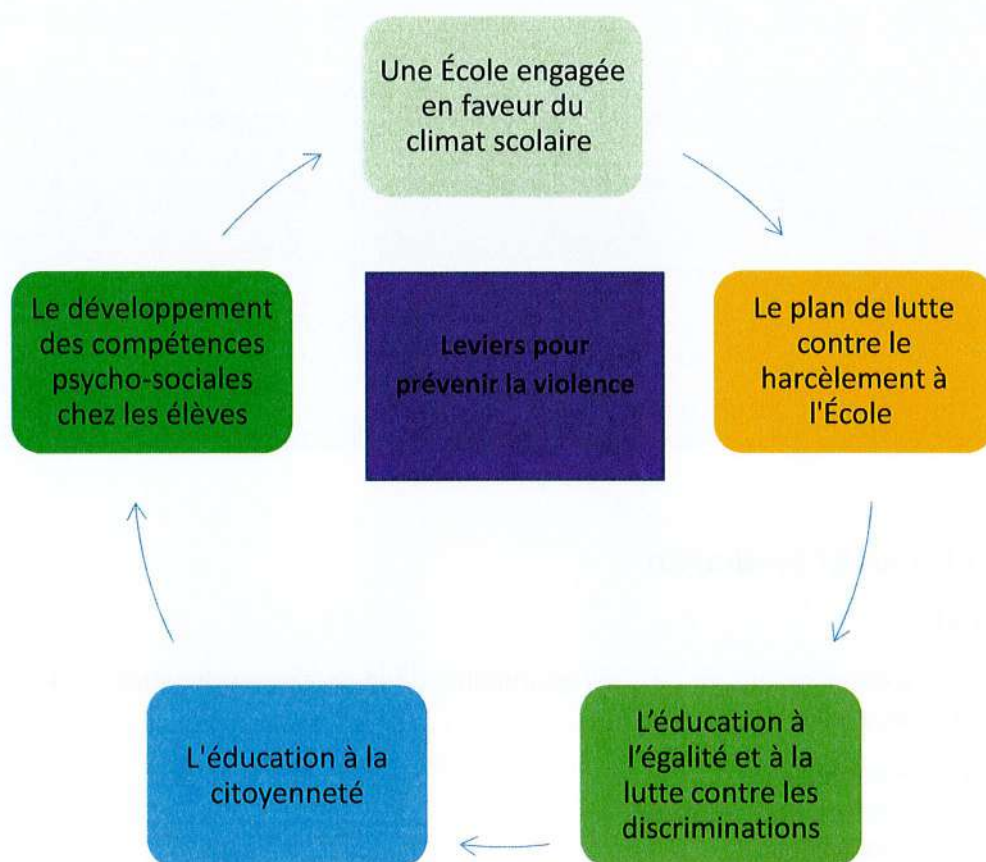


## II- PRIORITES ET LEVIERS DU PLAN DE PREVENTION DE LA VIOLENCE ET DU HARCELEMENT

1. Renforcer les procédures disciplinaires
2. Renforcer la protection des personnels : Prendre en charge rapidement les victimes : personnels et élèves

3. Prendre en charge les élèves hautement perturbateurs .
4. Renforcer la sécurité du lycée

**Le lycée s'appuie sur les leviers déclinés ci-dessous** pour prévenir les violences et faire acquérir aux élèves le sens de l'intérêt général, de la responsabilité individuelle et collective, la compréhension de ce que recouvrent et de ce que produisent les violences pour les victimes, la nécessité de prendre en charge leurs auteurs.



### III LES ACTIONS DU PLAN

PRIORITES	OBJECTIFS	ACTIONS
RENFORCER LES PROCEDURES DISCIPLINAIRES	SIGNALER TOUTES LES VIOLENCES	1- utilisation de la plateforme académique dédiée
		2- signalement systématique des faits
		3- mobiliser la commission éducative
		4- Renforcer le suivi des élèves sanctionnés en lien avec les familles
		5- Tenue de la cellule de veille ( au moins 2 fois dans l'année)
RENFORCER LA PROTECTION DES VICTIMES	ACCOMPAGNER LES PERSONNELS ET RENFORCER LEUR PROTECTION	Favoriser la communication externe ( utilisation de la plateforme dédiée pour alerter les services académiques- porter une attention particulière aux médias et réseaux sociaux)
		toute incivilité , atteinte commise à l'encontre d'un personnel doit faire l'objet d'une réponse de la part de l'institution
		Maintenir la communication interne ( le circuit de l'information pour faire remonter toute situation de violence doit être connu de tous et utiliser pronote pour communiquer au sein des équipes pédagogiques et éducatives
	ASSURER LA PROTECTION DES ELEVES HARCELES	Faire respecter le RI et les règles de vie
		Application du projet PHARE
		favoriser les actions de prévention et de lutte contre les discriminations
PRENDRE EN CHARGE LES ELEVES HAUTEMENT PERTURBATEURS	FAIRE RESPECTER LES REGLES ELEMENTAIRES DE CIVILITE ET LE REGLEMENT INTERIEUR	1- Favoriser la réactivité des équipes lors d'un incident
		2- Mise en place d'une cellule de suivi
		3- développer des mesures de prévention et de responsabilisation
	MOBILISATION DES PARENTS	1- Les parents sont prévenus
RENFORCER LA SECURITE DU LYCEE	ASSURER LA PROTECTION ET LA SECURITE DES USAGERS	1- Mise en place du plan vigipirate
		2- Réalisation des exercices PPMS et incendie ( 2 fois dans l'année
		3- Mobiliser les partenaires ( police, gendarmerie,,,
		4- les consignes de sécurité sont présentées dans le bulletin de rentrée

#### IV SUIVI DU PLAN ET PRINCIPES

##### A- SUIVI

Le lycée a défini des indicateurs de suivi quantitatifs de la politique éducative qui feront l'objet de suivi régulier :

- Taux d'absentéisme
- Taux de décrochage scolaire
- Le taux d'incivilités
- Le taux des sanctions
- Les passages à l'infirmerie
- Le nombre d'élèves qui demandent une écoute

Les premiers résultats sur la première période montrent que :

- Le taux d'absentéisme global sur la première période est de 1.70 %, ( à la même époque l'année dernière il était de 5.70 %)
- Sur 887 élèves reçus par l'infirmière en 2023-2024 462 faisaient état d'une demande de relation d'aide . Depuis le début de l'année l'infirmière a reçu 447 élèves.
- L'assistante sociale a pris en charge depuis la rentrée 57 élèves (contre 137 élèves l'année dernière à la même époque ) ,
- Le suivi des sanctions se fait de manière quotidienne

## **B- PRINCIPES**

Notre plan est basé sur :

- L'action collective et le travail d'équipe
- L'évaluation et la régulation des actions
- La recherche de complémentarité avec le travail partenarial
- La réactivité face aux événements
- Le soutien aux victimes
- L'organisation d'une communication ajustée

